



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 35 et 63

Hebdomadaires régionaux du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Projet de parc éolien de New Richmond

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 23 MARS 2010

Québec, le 10 mars 2010 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Qussaï Samak, président, et de Michel Germain, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG*. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 23 mars 2010 à 19 h** et se tiendra au **Centre communautaire Adrien-Gauvreau, situé au 97, place Suzanne-Guité, à New Richmond**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mardi 20 avril 2010, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 15 juillet 2010, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp. Par la suite, la ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population à la **Bibliothèque du Vieux-Couvent située au 99, place Suzanne-Guité, à New Richmond**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien de New Richmond*.

LE PROJET

Venterre NRG projette l'installation et l'exploitation d'un parc éolien de 66 MW déployés par 33 éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune, de même que toutes les infrastructures connexes tels les chemins d'accès, le réseau électrique collecteur mi-souterrain mi-aérien, le bâtiment de service et le poste de raccordement. Quatorze éoliennes se situeraient sur des terres publiques et dix-neuf sur des terres privées. L'ensemble des infrastructures se trouve dans la MRC de Bonaventure en Gaspésie et occuperait des territoires à Saint-Alphonse, New Richmond, Saint-Elzéar, Caplan et sur le Territoire non-organisé de la rivière Bonaventure. Le projet couvre une superficie de 41 km² et se retrouverait principalement en territoire forestier. Selon les prévisions du promoteur, le projet permettrait la création, au moment de la phase de préparation et de construction, d'une centaine d'emplois pendant six mois et près de 200 emplois en période de pointe. Les travaux devraient débuter au printemps 2011 pour se terminer en décembre 2012. La durée de vie du projet est estimée à 20 ans, bien qu'il soit possible que le parc prolonge ses activités. Le coût du projet est évalué à environ 190 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Marie-Josée Méthot, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-new-richmond@bape.gouv.qc.ca.

Source : Jean-Denis Déraspe
Conseiller en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732, poste 538
eolien-new-richmond@bape.gouv.qc.ca